

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juillet 2017

---

## RÉGULATION DE LA VIE PUBLIQUE - (N° 98)

Adopté

### AMENDEMENT

N ° CL150

présenté par  
Mme Braun-Pivet, rapporteure

-----

#### ARTICLE 8

À l'alinéa 35, après la seconde occurrence du mot :

« ou »,

insérer les mots :

« , à défaut, ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.